

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 14/11/2024 - 10562 - 2015 B 00005 - 808 640 429 - MWI



GREFFE DU TRIBUNAL
14 NOV. 2024
DE COMMERCE

SARL M. W. I.

19 RUE GRANDE

62620 RUITZ

APE : 6420Z

SIRET : 80864042900011

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

S.A.R.L au capital de 300 000 €
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre
de la Région Hauts-de-France

ECA EXPERTISE CAMBRAI
60 RUE DES ROTISSEURS

Tél : 0327720010

E-mail : accueil@eca-groupe.com

59400 CAMBRAI

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SARL M. W. I.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 19 RUE GRANDE 62620 RUITZ		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 80864042900011		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC 11F - IMMOBILISÉES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB	2 084	AC	2 084	
		Frais de développement* CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	1 908	AG	1 361	547
		Fonds commercial (1) AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	45 500	AO		45 500
		Constructions AP	601 500	AQ	92 393	509 107
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	42 503	AU	34 960	7 542
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU	611 047	CV	243 775	367 272
		Créances rattachées à des participations BB	434 583	BC		434 583
		Autres titres immobilisés BD	153	BE		153
		Prêts BF		BG		
		Autres immobilisations financières* BH	4 450	BI		4 450
TOTAL (II)		BJ	1 743 727	BK	374 573	1 369 154
AC 11F - CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	48 170	BY		48 170
		Autres créances (3) BZ	207 676	CA		207 676
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE		
		Disponibilités CF	98 494	CG		98 494
		Charges constatées d'avance (3)* CH	38 125	CI		38 125
TOTAL (III)		CJ	392 466	CK		392 466
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 136 193	1A	374 573	1 761 620
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	(3) Part à plus d'1 an : CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL M. W. I.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)			DA	200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 798	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	235 059	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	413 682	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	13 672	
	TOTAL (I)			DL	866 211	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	655 224	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	3 447	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 390	
	Dettes fiscales et sociales			DY	231 348	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	895 409		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 761 620		
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	344 932	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL M. W. I.										Néant ☐ *									
Exercice N																			
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">France</td> <td colspan="2">Exportations et livraisons intracommunautaires</td> <td colspan="2">Total</td> </tr> </table>												France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC											
	Production vendue	biens *		FD		FE		FF											
		services *		FG	290 038	FH		FI	290 038										
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	290 038	FK		FL	290 038										
	Production stockée *							FM											
	Production immobilisée *							FN											
	Subventions d'exploitation							FO											
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP	858										
	Autres Produits (1) (11)							FQ	5										
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	290 902										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS											
	Variation de stocks (marchandises) *							FT											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU											
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV											
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	127 689										
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	20 407										
	Salaires et traitements *							FY	110 459										
	Charges sociales (10)							FZ	72 068										
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *	HS				GA	39 037										
			- dotations aux provisions					GB											
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC											
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD											
	Autres charges (12)							GE	13										
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	369 672										
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	-78 771											
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH											
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI	20 062										
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	597 703										
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK											
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	2										
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM											
	Différences positives de change							GN											
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO											
	Total des produits financiers (V)							GP	597 704										
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	223 775										
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	12 044										
	Différences négatives de change							GS											
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT											
	Total des charges financières (VI)							GU	235 819										
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	361 885											
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	263 052											

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL M. W. I.</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	156 880	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	156 880	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	10 600	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	10 600	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	146 280
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	-4 350
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 045 486
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	631 804
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	413 682
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	{	produits de locations immobilières					HY		
				produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IG		
	(3)	Dont	{	- Crédit-bail mobilier *					HP	22 571	
				- Crédit-bail immobilier					HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	116
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	597 703
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	1 809
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								RD	
	(9)	Dont transfert de charges								A1	858
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	21 692	A2	24 104
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	2 412	Obligatoires	A9	21 692		
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	2 412							
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8								
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VNC DES TITRES CEDES								10 600			
PRIX DE CESSION TITRES									156 880		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise
SARL M. W. I.

Néant
☐
*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	2 084	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	1 908	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	45 500	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	601 500	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
		Installations gales, agencis*, aménagt des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	7 771	KW		KX	
		Matériel de transport *		KY	30 571	KZ		LA	506
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	3 640	LC		LD	15
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	688 981	LO		LP	521	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
		Autres participations		8U	720 061	8V		8W	336 169
Autres titres immobilisés		1P	153	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières		1T	4 450	1U		1V			
TOTAL IV		LQ	724 664	LR		LS	336 169		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 417 637	ØH		ØJ	336 690

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ	2 084	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	1 908	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	45 500	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB	601 500	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencis et am. des constructions	IS	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencis, aménagements divers	IU	MM		MN	7 771	MO		
		Matériel de transport	IV	MP		MQ	31 077	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT	3 655	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	NG		NH	689 503	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ	ØX	10 600	ØY	1 045 630	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1	2B		2C	153	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	4 450	2G			
TOTAL IV		I3	NJ	10 600	NK	1 050 233	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	10 600	ØL	1 743 727	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL M. W. I.						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL M. W. I.										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY	2 084	EL		EM		EN	2 084	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	980	PF	382	PG		PH	1 361	
TOTAL I			RK	3 064	RM	382	RN		RO	3 446	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	62 432	PN	29 961	PO		PQ	92 393	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	4 748	QE	1 554	QF		QG	6 302	
	Matériel de transport		QH	20 537	QI	6 292	QJ		QK	26 829	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	981	QM	848	QN		QO	1 829	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU	88 698	QV	38 655	QW		QX	127 353	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	91 762	ØP	39 037	ØQ		ØR	130 798	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS				REPRISES					
Immobiliations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales,agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales,agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise		SARL M. W. I.		Néant ☐ *						
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	13 672	TM	TN	13 672				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
TOTAL I		3Z	13 672	TS	TT	TU	13 672			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A					
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U					
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D				
		- corporelles	6E	6F	6G	-724 663	6H	724 663		
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		- titres de participation	9U	20 000	9V	223 775	9W	243 775		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III		7B	20 000	TY	223 775	TZ	-724 663	UA	968 438
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	33 672	UB	223 775	UC	-724 663	UD	982 110
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF						
			UG	223 775	UH					
			UJ	UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL M. W. I.

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACQUIL IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	434 583	UM		UN	434 583	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	4 450	UV		UW	4 450	
DE L'ACQUIL CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	48 170		48 170			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	23 548		23 548			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	639		639			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC	4 350		4 350			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	179 140		179 140			
	Charges constatées d'avance		VS	38 125		38 125			
TOTAUX		VT	733 005	VU	293 972	VV	439 033		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
			VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	655 224		104 747		341 589		208 888	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 369		3 369						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 390		5 390						
Personnel et comptes rattachés		8C	211 177		211 177						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 835		5 835						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 749		12 749						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 588		1 588						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	78		78						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	895 409	VZ	344 932		341 589			208 888	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		78	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	101 552	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

MWI
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 200 000 €
Siège social : 19 rue Grande
62620 RUITZ
808 640 429 RCS ARRAS

SIRET : 808 640 429 00011

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2024**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

I) PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

BENEFICE de	413 682.20 €
. à la dotation de la réserve légale	16 201.85 €
. Aux associés à titre de « DIVIDENDES »	66 000.00 €
. le solde, au poste « autres réserves »	331 480.35 €

Cette distribution opérée sur le résultat bénéficiaire de l'exercice est donc effectuée au profit des associés usufruitiers et associés disposant de la pleine propriété (Cf convention du 22.12.2019 et son avenant du 1^{er} avril 2022).

Depuis la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 sont imposés de plein droit au taux forfaitaire de 12,8 % majoré des prélèvements sociaux de 17,20 %.

Les dividendes ne sont éligibles à l'abattement de 40 % qu'à la condition que le contribuable ait opté pour l'imposition au barème progressif de l'imposition sur le revenu.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables de droit au prélèvement forfaitaire unique et sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

MWI
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 200 000 €
Siège social : 19 rue Grande
62620 RUITZ
808 640 429 RCS ARRAS

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les dividendes distribués ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>
31.12.2020	Néant
31.12.2021	37 000 € (usufruitiers) et 72 000 € (nus propriétaires)
31.12.2022	104 164.95 €

II) RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

BENEFICE de	413 682.20 €
. à la dotation de la réserve légale	16 201.85 €
. Aux associés à titre de « DIVIDENDES »	66 000.00 €
. le solde, au poste « autres réserves »	331 480.35 €

Cette distribution opérée sur le résultat bénéficiaire de l'exercice est donc effectuée au profit des associés usufruitiers et associés disposant de la pleine propriété (Cf convention du 22.12.2019 et son avenant du 1^{er} avril 2022).

Depuis la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 sont imposés de plein droit au taux forfaitaire de 12,8 % majoré des prélèvements sociaux de 17,20 %.

Les dividendes ne sont éligibles à l'abattement de 40 % qu'à la condition que le contribuable ait opté pour l'imposition au barème progressif de l'imposition sur le revenu.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

MWI
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 200 000 €
Siège social : 19 rue Grande
62620 RUITZ
808 640 429 RCS ARRAS

- les revenus distribués sont imposables de droit au prélèvement forfaitaire unique et sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les dividendes distribués ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende</u>
31.12.2020	Néant
31.12.2021	37 000 € (usufruitiers) et 72 000 € (nus propriétaires)
31.12.2022	104 164.95 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

Monsieur Michel WIECKOWSKI
Gérant

